

R A P P O R T D ' A C T I V I T É

2 0 1 8

L'ÉDITO

Le mot de Monsieur ROLIN, DIRECTEUR DE LA CRP RATP



Si l'année 2018 s'est caractérisée par un nombre de départs en retraite des agents RATP étonnamment faible, elle s'est aussi traduite pour la CRP par le développement de nouveaux services en ligne proposés à ses affiliés et par une participation toujours plus active aux nombreux projets dits interrégimes, c'est-à-dire ceux pilotés par le GIP Union Retraite.

Ces projets comme la préparation de la Demande de Retraite Unique en Ligne, l'intégration dans le simulateur M@rel, la dématérialisation et la mutualisation des contrôles d'existence et demain le Répertoire

de Gestion des Carrières Unique (RGCU) traduisent des ambitions légitimes, tant en termes de services offerts que d'efficacité accrue. Ils n'en représentent pas moins une charge croissante au quotidien pour les équipes de la CRP RATP et un tournant progressif à appréhender au mieux.

Ils n'ont toutefois pas empêché en 2018 la CRP RATP de maintenir de bons résultats de gestion et une bonne qualité de service.

Le rapport produit par la Cour des Comptes à l'issue du 1^{er} audit jamais réalisé sur notre organisme a souligné ces bons résultats tout en identifiant des pistes d'évolution que la CRP RATP va s'efforcer de suivre en lien étroit avec les Ministères de tutelle et l'entreprise RATP.

Il me sera permis en conséquence de remercier l'ensemble du personnel de la CRP RATP pour ces résultats ainsi que les membres du Conseil d'Administration pour leur étroite collaboration. La parole sera d'ailleurs donnée plus largement dans ce rapport aux président(e)s des différentes Commissions qui contribuent à faire vivre au quotidien la caisse et ce là aussi dans un souci de service rendu et de qualité de gestion optimisés.



SOMMAIRE



06
17

LA CRP RATP EN 2018

- 08 Les chiffres clés de la CRP RATP
- 10 Les faits marquants
- 12 Les projets de la CRP RATP en 2018

18
26

LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION

- 20 Le mot de Laurent Caussat
Président du Conseil d'Administration
- 22 Le Conseil d'Administration
- 24 Les mots des Présidents des commissions
- 26 La tutelle administrative
- 27 L'organisation des services de la CRP RATP

28
35

LES MISSIONS DE LA CAISSE

- 30 La CRP RATP l'unique référent retraite
du personnel de la RATP
- 31 Le financement du régime spécial de
retraite
- 32 Les activités des services de la Caisse
Le compte de résultat
Les chiffres clés 2018 du régime spécial
L'activité du service juridique
L'activité de l'agence comptable

36
49

LES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

- 38 Les pensions du régime spécial
- 43 Focus réformés
- 44 Les pensions de réversion
du régime spécial
- 45 Les pensions de coordination
et retraite complémentaire
- 47 Les données communes
- 48 Les autres avantages
- 49 Les perspectives du régime



LA CRP RATP EN 2018

08 LES CHIFFRES CLÉS

10 LES FAITS MARQUANTS

12 LES PROJETS DE LA CRP RATP
EN 2018



2018 : LES CHIFRES CLÉS DE LA CRP RATP

RÉUNIONS D'INFORMATION

Dans le cadre des projets de la Convention d'Objectifs et de Gestion, la CRP RATP a mis en place, depuis février 2013, des réunions d'information auprès des affiliés actifs.

640

agents ayant ouverts
leurs droits en 2019 ont été conviés
en 2018 à ces réunions.



352

s'y sont inscrits

322

y ont participé

64,8%

des participants
sont très satisfaits
de ces réunions

32,6%

sont satisfaits

GESTION DE LA RELATION CLIENT

Le service production et relation Client répond aux demandes des affiliés actifs et retraités.



100 %

des droits à pension ont été liquidés dans
les délais requis.



✓ L'accueil téléphonique

32 020

appels entrants



96,96%

d'appels aboutis

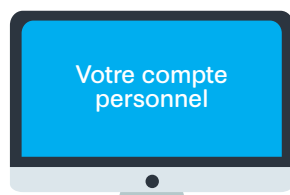


8 179

courriels reçus

2018 : LES CHIFRES CLÉS DE LA CRP RATP

SITE INTERNET



- ✓ Lancement de nouveaux services en ligne en juin et août 2018

235 167

connexions au site en 2018

+16 % par rapport à 2017



25 694

affiliés se sont connectés au moins une fois à leur compte personnel durant l'année

+ 14 % par rapport à 2017

DÉVELOPPEMENT DURABLE



- ✓ La collecte de déchets

392 kilos

de papiers et cartons

29 kilos

de bouteilles et gobelets



- ✓ La consommation d'énergie

-13 %

de consommation entre 2015 et 2018

LES FAITS MARQUANTS



➔ JANVIER 2018

AUDIT DE LA COUR DES COMPTES

Cet audit s'est échelonné jusqu'au mois de septembre, avec un rapport définitif remis en décembre.

➔ MARS 2018

CERTIFICATION DES COMPTES

C'est un événement récurrent à la CRP RATP, comme dans tous les organismes de la Sécurité Sociale. L'opérateur qui officie dans ce domaine pour la CRP RATP est un commissaire aux comptes. Il procède à un panel de contrôles adaptés à notre structure et aux risques potentiels. Les conclusions de son audit sont un signe fort vis-à-vis de nos tutelles et de la RATP sur la qualité du travail des agents de la caisse.

➔ MARS 2018

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CRPCEN



La Convention d'Objectifs et de Gestion 2017-2020 prévoit en son action 36 « l'exploration des pistes de mutualisation avec les autres organismes de sécurité sociale ».

L'objectif de cette action est « d'instruire les opportunités de mutualisation dans le cadre de partenariats existants ou nouveaux avec des organismes de sécurité sociale ».

➔ 18 AVRIL 2018

NOMINATION DE LAURENT CAUSSAT EN TANT QUE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



➔ 18 AVRIL 2018

MISE EN PLACE DU RÉGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

➔ JUIN 2018

LANCEMENT DES PRISES DE RENDEZ-VOUS EN LIGNE





➔ JUILLET 2018

DÉMISSION DU CABINET PWC (COMMISSAIRES AUX COMPTES)

➔ AOÛT 2018

• MISE EN PLACE DES INSCRIPTIONS AUX RIA EN LIGNE

Les agents ayant reçu une invitation à participer aux réunions d'information ont la possibilité de faire leur inscription et choix de date directement via leur espace personnel du site internet de la Caisse.

• AUDIT SÉCURITÉ INFORMATIQUE

Un audit de la sécurité de la plate-forme Web a été réalisé, portant sur l'organisation, la documentation et les architectures système, réseau et logicielle.



**97,4 % des participants
sont satisfaits
ou très satisfaits**

➔ OCTOBRE À NOVEMBRE 2018

RÉUNIONS D'INFORMATION

Poursuite des réunions d'information auprès des agents ayant ouvert leurs droits en 2019 (7 réunions). Un taux de satisfaction des participants toujours aussi élevé : 64,8 % très satisfaits et 32,6 % satisfaits.

➔ NOVEMBRE 2018

BAROMÈTRE DE SATISFACTION

Enquête de satisfaction (baromètre) : suite à l'interview de 750 affiliés actifs sur leurs échanges avec la Caisse via les différents canaux de communication, il en ressort une satisfaction globale des services de 92 %.



**92 %
des affiliés actifs sont
satisfaits des services
de la Caisse**

➔ DÉCEMBRE 2018

• INFORMATION TRANSMISE AUX PENSIONNÉS SUR LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

• RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ BANCAIRE ET DU MARCHÉ ASSURANCE

LES PROJETS DE LA CRP RATP EN 2018

LE RÉGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Une réglementation européenne obligatoire qui refond et renforce les droits et la protection des données à caractère personnel des personnes physiques a été mise en place. Les dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) sont entrées en vigueur le 25 mai 2018.

La CRP RATP est entrée dans la démarche générale fixée par la CNIL, définie en 6 étapes :

- Désigner un pilote dénommé CIL/DPO et constituer un comité RGPD ;
- Cartographier / classier : faire l'inventaire des traitements, applications, portails, contrats.... Mais aussi aligner et réduire rapidement le risque sur les données et protéger et alerter pour éviter les fuites de données ou leur divulgation ;
- Prioriser et sensibiliser ;
- Gérer les risques ;
- Organiser : recenser et adapter les processus
- Documenter : une documentation est réalisée à chaque étape.

À ce jour, la CRP RATP en est à la deuxième étape qui mise sur trois points essentiels :

- La sensibilisation des salariés,
- Le renforcement de la sécurité informatique (les règles d'hygiène

que préconise ANSSI L'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information),

- Les audits des systèmes et de la sécurité informatique, l'investissement et le renouvellement des équipements de sécurité (projets systèmes et réseaux en cours).

La CRP RATP a mis en oeuvre le RGPD en utilisant différents outils de sécurité informatique : firewall, Proxy, des antivirus, des outils de supervision ainsi que des logiciels de sauvegarde.

Une application a été créée par le service exploitation de la Caisse pour recenser et cartographier les applications dont nous disposons. Un serveur spécifique est dédié. L'Outil de Cartographie des Données Personnelles identifie les traitements manipulant les données personnelles des employés de la CRP RATP et de ses affiliés.



LE PLAN DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE

L'année 2018 a été marquée par la reconduite de certaines actions, mais aussi par de nouvelles réalisations visant à améliorer le ciblage des contrôles et la sécurité des données.

Les différentes campagnes de 2018 de lutte contre la fraude aux prestations retraite ont eu comme objectif d'évaluer le risque, en détectant les affiliés remplissant les conditions pour bénéficier des pensions attribuées.

Il s'agit avant tout de s'assurer que la CRP RATP ne verse pas des montants de pensions à des bénéficiaires qui ne remplissent pas les conditions juridiques.

Les résultats de ces campagnes sont les suivants :

CAMPAGNES	Echantillon	Pensions bloquées	Montants des pensions bloquées
CERTIFICATS D'EXISTENCE	1 366	6	21 509,66 €
ORPHELINS PERMANENTS	275	16	8 932,83 €
CUMUL EMPLOI RETRAITE	169	1	12 843,71 €
RÉVERSION	236	14	9 291,12 €
TOTAL	2 046	37	52 577,62€

Les critères de sélection des échantillons de 2018 ont été plus performants que ceux de 2017.

Entre 2017 et 2018, le nombre de dossiers de pensions bloquées, a certes augmenté mais reste relativement faible pour deux des campagnes (certificats d'existence et

emploi cumul retraite) avec environ 0,50 % de risque sur l'échantillon. Les campagnes les plus sensibles sont celles des ayants-droit (Orphelins permanents et Réversion).

De nouvelles requêtes réalisées en 2018 :

Le principe retenu est que chaque année, la CRP RATP lance de nouvelles requêtes afin de couvrir des risques potentiels.

Pour la première fois, deux requêtes ont été lancées sur la thématique des "comptes bancaires et lieux de résidence".

Une analyse a été menée sur le risque concernant les pensionnés résidant en France et ayant des comptes bancaires à l'étranger et inversement.

Ces deux requêtes permettent de s'assurer que la situation connue à la CRP RATP du pensionné ne révèle pas d'anomalie, soit dans sa situation administrative, soit dans sa situation financière.

Sur les 17 pensionnés vivant en France et ayant un compte bancaire à l'étranger, 3 dossiers ont été détectés avec des anomalies.

Sur les 165 pensionnés consultés, vivant à l'étranger et ayant un compte bancaire en France, 42 anomalies ont été identifiées et demandent plus d'investigation.

Le principal enseignement à retenir de la lutte contre la fraude en 2018 est l'évolution des résultats des différentes campagnes sur les situations des pensionnés.

Les résultats ont progressé globalement par rapport à l'exercice 2017, en nombre de dossiers et en montant sur les campagnes concernant les ayants droits.

L'ENRICHISSEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES EN LIGNE EN 2018

Toujours en lien avec l'une des ambitions majeures de notre COG 2017-2020, « Permettre un accès pour les affiliés à une offre de service plus complète », la CRP RATP a enrichi son offre de services en ligne au cours de l'année 2018.

Le nouveau service en ligne proposé en juin 2018 donne la possibilité aux agents encore en activité, de prendre rendez-vous avec un technicien retraite directement sur notre site internet.

Depuis son espace personnel, un affilié actif, une fois connecté, peut accéder parmi les services dédiés à l'onglet « prendre rendez-vous » avec un technicien retraite.

Ce service est proposé aux agents ayant déjà ouvert leurs droits, ou dans la limite de 3 ans avant leur date d'ouverture de droit à compter de la date de rendez-vous.

En septembre 2018, les services dédiés aux actifs de l'espace personnel ont été enrichis d'une nouvelle offre pour les agents étant conviés aux réunions d'informations (RIA).

Afin de faciliter leur inscription, un calendrier a été mis en ligne avec les dates de réunions proposées et des témoins de couleur sur chaque date permettent de voir le taux de remplissage.

Les agents concernés se sont vite appropriés ce nouveau service, puisque sur les 352 agents inscrits, 287 l'ont fait directement en ligne.

Les nouveaux services en ligne ont été réalisés avec les équipes internes de la CRP RATP : de la conception et de

la rédaction des cahiers des charges au développement informatique et aux phases de recettes des nouveaux services. Les services contributeurs ont été les services communication, informatique et production.

Préparez votre départ à la retraite - Cumul emploi retraite - Droit à l'information - **Mon espace personnel**

En bref
Ouverture du droit
Réunion information affiliés
S'inscrire à une réunion d'information (RIA)
Entretien Information Retraite (DIR)
Prendre rendez-vous
Mes rendez-vous
Formulaires
FAQ

Les rendez-vous avec un technicien retraite ont lieu les jeudis et sont réservés aux agents qui ont d'ores et déjà ouvert leurs droits à pension ou qui les ouvriront dans les trois années à venir. Si vous ne connaissez pas votre date d'ouverture de droit, consultez notre [simulateur](#).
Nous vous invitons à choisir le jour souhaité pour votre rendez-vous, l'heure ainsi que le motif de celui-ci. [Cliquez](#) les horaires disponibles vous sont proposés.

Saisissez la date de rendez-vous

décembre 2018						
lun	mar	mer	jeu	ven	sab	dim
28	29	30	31	1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31	1	2	3	4	5	6

* Sélectionnez votre heure de rendez-vous.
Sélectionnez: ▼

* Précisez le motif de votre demande
Précisez: ▼

Informations complémentaires

VALIDER 0254

275 agents ont pris un rendez-vous individuel avec un technicien retraite en ligne depuis la mise en place du service jusqu'au 31 décembre 2018.

LES PROJETS INTER RÉGIMES EN 2018

MISE EN ŒUVRE DE LA DEMANDE DE RETRAITE EN LIGNE À PARTIR DU MOIS D'AVRIL 2019

Ce service inter-régimes simplifie les démarches de l'usager en matière de demande de retraite. Il lui permet de demander la liquidation de ses droits propres à un seul endroit et en une seule fois dans l'ensemble des régimes pour lesquels il demande sa retraite.

Ce service est accessible, sans limitation d'âge, depuis le site www.info-retraite.fr à partir du Compte Personnel Retraite ou depuis le portail du site de la CRP RATP, par tous les usagers.

Ce service est sécurisé par une authentification via le dispositif FranceConnect.

PARTICIPATION AU PROJET MCE - MUTUALISATION DES CONTRÔLES D'EXISTENCE

Les assurés résidant à l'étranger doivent produire chaque année un certificat d'existence et informer, le cas échéant, de tout changement dans leur situation conjugale (en cas de pension de réversion) pour chaque régime qui leur verse une pension de retraite.

Ces documents sont nécessaires pour le maintien du paiement de la pension.

Ce projet a pour objectif principal de les solliciter une seule fois quel que soit le nombre de pensions perçues.

Les apports de ce projet sont doubles :

- Pour les usagers : l'unicité de formulaire à faire remplir, signer et authentifier dans des délais contraints, ce qui est une simplification notable et perceptible pour un bénéficiaire.
- Pour les régimes : outre l'économie globale de frais d'affranchissement,

le traitement des retours (gestion des bénéficiaires d'une pension de retraite) est réduit en termes de « volume à traiter » pour les acteurs métier.

Ce projet poursuit également comme finalité :

- La mise en commun des informations recueillies, qui se traduira par une mutualisation des informations d'existence et de remariage, une fiabilisation des données partagées (existence, situation maritale, adresse postale, etc).
- L'extension des échanges automatiques d'état-civil dans le cadre de l'Union Européenne permettant à l'ensemble des régimes d'obtenir des informations de décès et d'existence certifiées. Cet échange est déjà mis en œuvre avec l'Allemagne et, à terme, les autres pays de l'Union Européenne, ainsi qu'à d'autres pays hors Union qui feraient dans le futur l'objet d'accords similaires.

Sa mise en œuvre devrait intervenir dans le courant du mois d'octobre 2019.

M@REL

Développé dans le cadre de l'Entretien d'information retraite, le simulateur M@rel a pour objet de permettre aux assurés de simuler le montant de leurs pensions de retraite tous régimes confondus.

La CRP RATP a intégré le simulateur pour permettre aux agents qui n'avaient pas droit à une pension du régime spécial, de bénéficier d'une estimation de leurs pensions.

Ces affiliés peuvent donc simuler leurs pensions principales au régime général et à l'AGIRC-ARRCO et leurs fractions de pensions versées par la CRP RATP.

Sa mise en œuvre est intervenue au mois de janvier 2019.

LE PLAN DE PRÉVENTION 2018-2019

La CRP RATP renforce son implication dans le bien-être de ses salariés et leur propose de devenir acteur de leur santé au quotidien. Comment ? En misant sur la prévention santé !

La prévention santé, consiste à éviter ou réduire l'apparition, le développement et la gravité des accidents et maladies. On sait aujourd'hui qu'elle a un réel impact sur la santé et la qualité de vie en général.

Avec notre mutuelle d'entreprise, la Mutuelle Générale des Cheminots (MGC), nous avons construit un programme de prévention en plusieurs volets, sur les thématiques suivantes :

- Les troubles musculo-squelettiques (TMS) ou comment bien se positionner à son poste de travail pour éviter les maux de dos, de cou ou encore de bras ou de jambes.

Une conférence sur cette thématique a été organisée le 1^{er} juin 2018 et a associée l'ensemble des salariés de la Caisse. Elle a eu pour objet de présenter les bonnes postures à avoir sur son poste de travail et s'est conclue par un buffet santé. Les salariés ont également pu échanger avec des experts du domaine et ainsi avoir des conseils individualisés.

- L'activité physique, ou comment toutes les activités du quotidien peuvent contribuer à un bien-être global.

Dans le cadre de cette thématique, la CRP RATP a proposé à l'ensemble de ses salariés de réaliser un voyage connecté vers l'Islande du 23 novembre 2018 au 13 décembre 2018, en faisant un petit détour par l'Europe du nord.

Le défi proposé consistait à pratiquer une activité physique simple et

à mesurer le nombre de pas réalisés au quotidien grâce à son téléphone.

Marcher a été le maître mot, mais toute activité physique était la bienvenue.

4 semaines (dont 1 semaine d'essai), beaucoup de kilomètres, de nombreux participants et des mini-défis : un challenge connecté collectif, accessible à tous et pour tous les niveaux.

La conférence sur l'activité physique permettant de lancer ce défi a eu lieu le 16 novembre 2018.

Les résultats ont été excellents !

Il y a eu une très forte implication de l'ensemble des salariés, les quelques chiffres suivants en témoignent :

- 100% d'adhésion, et toutes les équipes ont participé à tous les défis,
- 36% de sédentaires au début du challenge, plus que 6% à la fin,
- 86% des participants ont augmenté leur niveau d'activité physique.

Cette action de prévention a permis de créer des liens entre les participants d'une même équipe et au sein de la Caisse dans sa globalité tout en réalisant une activité physique à la portée de tous.

En 2019, d'autres actions relatives à la prévention seront mises en place :

- Le stress au travail : bien le définir pour mieux l'évacuer (février 2019) ;
- L'alimentation : mieux manger pour protéger sa santé (juin 2019).



LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE REVENUS AUTRES

L'année 2018 s'est terminée pour la CRP RATP par la mise en place du Prélèvement à la Source.

Le Prélèvement à la Source de l'impôt sur le revenu est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Il s'agit d'adapter le recouvrement de l'impôt au titre d'une année à la situation réelle de l'utilisateur au titre de cette même année.

La CRP RATP a un rôle de collecteur dans cette mise en place, c'est-à-dire qu'elle applique le taux de prélèvement transmis par la Direction Générale des Finances (DGFIP), puis reverse le montant correspondant à l'Administration Fiscale.

Dans la conduite de ce projet, démarré en juillet 2016, la CRP RATP et plus particulièrement le service des Études informatiques, a participé à différentes réunions afin dans un premier temps, de communiquer sur les spécificités de notre régime et de partager sur les règles applicables pour pouvoir construire un système d'information adéquat.

La participation du service des Études informatiques aux réunions « Pilote PASRAU » (Prélèvement à la Source Revenus Autres) s'est poursuivie plus intensément au cours du second semestre 2018. Le but étant de pouvoir tester le système au fil des évolutions du dispositif, et de réaliser des cas de tests « à blanc » avec des données transmises par l'Administration Fiscale.

Depuis juin 2018 et tout au long du second semestre, la CRP RATP a souhaité accompagner ses affiliés pour les préparer à ce changement. Des actualités ont été mises en ligne sur le site internet, ainsi que l'enrichissement des FAQ, des articles spécifiques dans ses newsletters, et la distribution des flyers émis par la DGFIP lors des rendez-vous individuels.

Pour renforcer son offre de service, la CRP RATP a procédé en décembre 2018, à une préfiguration du Prélèvement à la Source. Cela consistait à simuler ce qu'aurait été le prélèvement à la Source s'il avait été appliqué sur les revenus de décembre 2018.

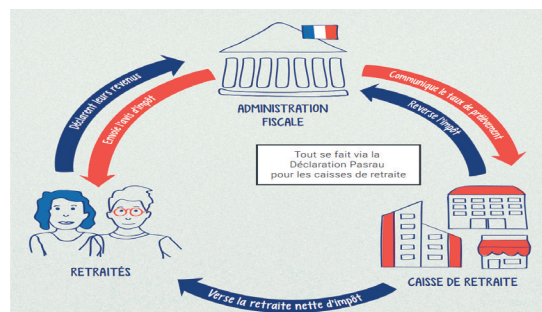
À cet effet, chaque pensionné, en fonction de sa situation fiscale, a reçu un courrier postal indiquant le taux de prélèvement communiqué par l'Administration Fiscale ainsi que le montant du dernier revenu imposable.

À compter du versement de la pension de janvier 2019, chaque pensionné aura la possibilité de consulter ses informations personnelles relatives au Prélèvement à la Source sur son espace personnel du site internet de la CRP RATP, et pourra notamment consulter et télécharger son attestation de pension mensuelle.

Ce projet a mobilisé l'ensemble des services de la caisse tant sur les aspects techniques que fonctionnels.

À cet effet, il convient de remercier les équipes des études et de l'exploitation informatique, de l'agence comptable, de la production et de la communication.

Tout au long de sa mise en place, la CRP RATP a aussi bénéficié de l'accompagnement de la DGFIP (l'Administration Fiscale qui reste le seul interlocuteur de l'affilié en matière d'impôt sur le revenu), du GIP MDS ainsi que de la Direction de la Sécurité Sociale.





LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION

20 LE MOT DE LAURENT CAUSSAT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

22 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

24 LES MOTS DES PRÉSIDENTS DES
COMMISSIONS

26 LA TUTELLE ADMINISTRATIVE

27 L'ORGANISATION DES SERVICES



LE MOT DU PRÉSIDENT

Entretien avec Monsieur CAUSSAT,

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CRP RATP



DEPUIS VOTRE NOMINATION EN TANT QUE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, QUE SOUHAITEZ-VOUS RELATER DE CE DÉBUT DE MANDAT, PAR RAPPORT AUX INSTANCES DE LA CRP RATP ET DES SUJETS ABORDÉS ?

À mon arrivée à la présidence du Conseil d'Administration de la CRP RATP en juin 2018, j'étais peu familier des relations sociales au sein de la RATP, et même de cette entreprise en général, étant moi-même un usager assez infidèle des transports parisiens... Je me suis donc attaché à faire connaissance avec les parties prenantes représentées au Conseil d'Administration : administrateurs élus par les salariés et les retraités de la RATP, ou désignés par l'entreprise. J'ai eu avec chacun d'entre eux des échanges bilatéraux qui m'ont éclairé sur leurs attentes.

Je porte une appréciation élogieuse sur les débats qui se tiennent au sein du Conseil d'Administration de la CRP RATP. Je tiens à souligner le professionnalisme des documents préparés par la Direction qui introduisent les différents points à l'ordre du jour. Les questionnements des administrateurs sont utiles pour améliorer le fonctionnement du régime au bénéfice des salariés et des retraités, mais aussi pour prendre du recul par rapport à la réglementation que la CRP RATP a à appliquer. Et enfin, je me réjouis de la disponibilité des tutelles pour répondre aux interpellations des administrateurs.

Je m'emploierai dans le reste de ma présidence à faire en sorte que le Conseil d'Administration continue à travailler dans l'atmosphère constructive que j'ai constatée depuis bientôt un an.

QUE PENSEZ-VOUS DU FONCTIONNEMENT ET DES RÉSULTATS DE LA CRP RATP, INDÉPENDAMMENT DE L'INSTANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Mes autres responsabilités au sein de l'Inspection générale des affaires sociales ne me permettent pas d'être très assidu au siège de la CRP RATP, en dehors des bureaux et des conseils d'administration. Je présente mes excuses au personnel de la Caisse pour le caractère épisodique de mes déplacements à Fontenay sous Bois.

Toutefois, dans les jours qui ont suivi ma

Quelques mots sur Monsieur Laurent CAUSSAT :

Inspecteur Général de l'INSEE, détaché à l'Inspection Générale des Affaires Sociales (Igas), Laurent CAUSSAT a notamment été Secrétaire Général du Haut Conseil du Financement de la Protection Sociale, après avoir piloté la sous-direction des études et des prévisions financières au sein de la direction de la Sécurité Sociale. Laurent CAUSSAT a été nommé le 18 avril 2018, Président du Conseil d'Administration de la Caisse de Retraites du Personnel de la RATP.

nomination, Monsieur Rolin m'a fait faire le tour des services de la CRP RATP, et rencontrer tous les agents qui y étaient présents. Comme le reste de mon activité professionnelle me conduit régulièrement à visiter des organismes de sécurité sociale, je suis en mesure de comparer, et je peux ainsi attester que notre régime, sous l'égide de son directeur, réalise avec une remarquable économie de moyens la totalité des missions attendues d'une caisse de retraite : liquidation des pensions, relations avec les assurés, recouvrement des cotisations, tenue des comptes, développement des systèmes d'information, participation aux chantiers inter-régimes...

Les résultats que le rapport d'activité pour 2018 présente sont positifs dans chacun de ces domaines. Et ce n'est pas seulement l'avis - peut-être orienté - du président du Conseil d'Administration : c'est aussi celui d'observateurs indépendants et exigeants comme les auditeurs de la Cour des Comptes qui se sont penchés sur la CRP RATP l'année dernière.

Je souhaiterais aussi souligner la qualité des relations sociales qui règne au sein de la CRP RATP, et espère avoir une prochaine occasion de la témoigner à l'ensemble de ses agents.



EN 2018, LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A ÉTÉ ASSURÉE PAR MONSIEUR CAUSSAT. LA DIRECTION TIENT À REMERCIER MONSIEUR BARBAROUX POUR L'EXERCICE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS 2015.

À LA PARUTION DE L'ARRÊTÉ DU 10 JANVIER 2017, LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LES ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES SALARIÉS A ÉTÉ LA SUIVANTE :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, PILIER DE LA GOUVERNANCE

→ LES REPRÉSENTANTS DES AFFILIÉS ACTIFS

	Membres Titulaires	Membres Suppléants
CGT	Monsieur Gilles ROUÉ	M. Guillaume LERENDU
CGT	Monsieur Michel POUZIEUX (jusqu'au 30/11/2018)	Monsieur Fabrice NOURRY
CGT	Monsieur Arnaud MOCQUELET	Monsieur David CLARUS
CGT	Monsieur Olivier DAVOISE	Monsieur Nicolas DORIDOT
SUD	Monsieur Jacques BERTHOMIER	Madame Florence POULLÉ
SUD	Madame Annette WRENCH	Monsieur Alexandre JOANNIDES (démission le 05/12/2018)
UNSA	Monsieur Olivier GALLE	Madame Valérie DADOU
UNSA	Monsieur Marc GALLIOT	Monsieur Serge CELLOT
UNSA	Monsieur Laurent GRENET	Madame Malika KLOUCHI
CFE-CGC	Madame Catherine LE CORRE	Madame Annick NARDELLI

→ LES REPRÉSENTANTS DES AFFILIÉS RETRAITÉS

	Membres Titulaires	Membres Suppléants
CGT	Madame Lysiane LE MIGNON	Monsieur François GILLARD
LISTE D'ENTENTE CFE-CGC/UNSA	Monsieur Jean-Marc GRISONI	Monsieur Jean-Claude THOMAS

→ LES REPRÉSENTANTS DE LA RATP SUITE À LA PARUTION DE L'ARRÊTÉ DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2017

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Monsieur Bruno GAUDRY	Madame Myriam SKARZYNSKI
Monsieur José ALDÉANO	Madame Laurence FAURE
Madame Sylvie FREDON-BONNAFE	Madame Isabel LECRIQUE
Madame Agnès LE BOYDRE	Madame Mélanie DÉTIENNE-DERISBOURG
Monsieur Jean-Claude DUPERRIER	Madame Catherine MONGIN
Madame Isabelle CAROFF	Monsieur Dominique QUEGUINER
Monsieur Maurice JARLIER	Madame Béatrice CAVALERIE
Madame Séverine DUCRET	Monsieur Ludovic RANDON
Madame Muriel SICSIC (démission le 02/03/2018)	Monsieur Thibaut DEMOULIN
Madame Christine MERCKAERT	Madame Anne CATHALA
Madame Yvette GUILLARD	Monsieur Jean-François ROGARD

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SES COMMISSIONS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A POUR MISSIONS DE DÉTERMINER LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA CAISSE, D'APPROUVER LES COMPTES ARRÊTÉS PAR LE DIRECTEUR AU VU DE L'OPINION ÉMISE PAR L'INSTANCE CHARGÉE DE LA CERTIFICATION ET D'ADOPTER LE BUDGET DE GESTION ADMINISTRATIVE CONFORMÉMENT À L'ENGAGEMENT DÉFINI DANS LA COG.

QUATRE RÉUNIONS CETTE ANNÉE

Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre fois dans l'année. Il désigne en son sein plusieurs commissions spécialisées auxquelles il délègue une partie de ses attributions.

QUATRE COMMISSIONS

→ La commission de recours amiable

Elle instruit les recours des pensionnés ou affiliés contestant des décisions prises par la Caisse.

→ La commission des marchés

Son rôle est de recevoir, d'examiner les marchés ayant fait l'objet d'un appel d'offres lancé par la CRP RATP et d'attribuer lesdits marchés.

→ La commission économique et financière

La commission économique et financière traite toutes les questions liées aux moyens généraux de la CRP RATP, au budget de gestion administrative, aux programmes

d'investissements et aux conventions financières. Elle examine et suit la convention d'objectif et de gestion et ses avenants.

Elle est obligatoirement consultée sur tous les sujets d'ordre budgétaire et financier. Ses travaux et ses avis motivés sont systématiquement présentés en séance plénière du Conseil d'Administration.

→ La commission juridique

Elle est chargée d'examiner tous les projets de textes législatifs et réglementaires pour le compte du Conseil d'Administration.

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE RECOURS AMIABLE



LYSIANE LE MIGNON, REPRÉSENTANTE DES AFFILIÉS RETRAITÉS (SYNDICAT CGT RATP)

À la Caisse de Retraite des Personnels de la RATP, il existe une Commission de Recours Amiable.

Celle-ci est composée de deux représentants de l'employeur RATP, de deux élus représentant les salariés actifs et retraités de la RATP et d'une représentation de la Direction de la CRP, à savoir le directeur et le responsable juridique.

Cette commission a pour mission d'examiner des dossiers de réclamations émanant des pensionnés qui considèrent que la CRP RATP a fait une mauvaise interprétation des textes.

Nous échangeons donc, lors de ces instances, sur le bienfondé juridique des décisions et sur la bonne application des textes par la CRP.

À l'issue des débats, nous procédons à un vote auquel ne peuvent participer les représentants de la Direction de la

Caisse. Lorsque celui-ci aboutit à un partage égalitaire des voix, le dossier est alors débattu en Conseil d'Administration.

Les discussions sont, de manière récurrente, très compliquées du fait de la rigidité liée à la nécessaire application des textes législatifs ou réglementaires mais aussi parce que les «demandeurs» ne sont pas suffisamment informés des dispositions que la Caisse met en œuvre et restent sur des éléments de connaissance et habitudes ancrés, connectés à leur entreprise lors de leur départ en retraite.

La première des conséquences de la création de la CRP est bien une «étanchéité» forcément plus grande qui a été imposée entre elle et la RATP lors de sa mise en place : ce qui n'est pas sans poser problème.

Néanmoins, certaines décisions de la Commission de Recours Amiable ont permis de faire avancer des dispositions ; il en va ainsi de celle concernant la majoration pour éducation des enfants (à partir du 3ème enfant) lors de la séparation d'un couple.

En effet, une évolution de la jurisprudence en date du mois d'octobre 2018 assouplit désormais la reconnaissance du critère d'éducation aux hommes, mais aussi aux femmes, séparé(e)s ou divorcé(e)s et n'ayant pas la garde des enfants. Pour cela, ils doivent fournir des justificatifs d'impôts démontrant qu'ils se sont acquittés du paiement d'une pension.

Cette commission, avec sa procédure amiable obligatoire avant toute action contentieuse, vient donc de démontrer son efficacité dans son rôle pouvant permettre l'évolution des droits des pensionné(e)s.

LE MOT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE



OLIVIER GALLE, RÉPRESENTANT DES AFFILIÉS ACTIFS (SYNDICAT UNSA RATP)

Sont également présents la Direction de la CRP ainsi que les représentants des ministères de tutelle.

À mon sens, le président de la commission économique et financière doit animer et diriger les débats sans les entraver.

Il doit présenter les travaux lors du Conseil d'Administration en prenant soin d'être le plus transparent possible sur les avis rendus par la commission afin que les autres administrateurs puissent avoir assez d'information pour pouvoir examiner et, le cas échéant, se prononcer en connaissance de cause.

La commission économique et financière traite toutes les questions liées aux moyens généraux de la CRP RATP, au budget de gestion administrative, aux programmes d'investissements, et aux conventions financières.

Elle examine et suit la convention d'objectif et de gestion et ses avenants.

La commission économique et financière est obligatoirement consultée sur tous les sujets d'ordre budgétaire et financier.

Ses travaux et ses avis motivés sont systématiquement présentés en séance plénière du Conseil d'Administration.

Elle est composée de deux membres titulaires et de deux membres suppléants représentants des affiliés, et de deux membres titulaires et de deux membres suppléants représentants de la Régie autonome des transports parisiens.

LA TUTELLE ADMINISTRATIVE

À LA SUITE DE LA PARUTION DU DÉCRET N° 2009-1191 DU 6 OCTOBRE 2009 RELATIF À LA TUTELLE SUR LES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE, LA CRP RATP EST PLACÉE SOUS LA DOUBLE TUTELLE DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES ET DU MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ.



LES REPRÉSENTANTS DES MINISTÈRES

Les ministères sont représentés aux séances des instances de la CRP RATP par des fonctionnaires appelés commissaires du gouvernement : **Monsieur Jérôme CHARASSE** pour le ministère de l'Économie et des Finances, **Mesdames Valérie MARTY et Bérénice RENARD** pour le ministère des Solidarités et de la Santé.

➔ La mission de contrôleur d'État a été assurée par **Monsieur Michel LEJEUNE**.

LES MINISTÈRES INVITÉS AUX INSTANCES

Le ministère de la transition écologique et solidaire chargé des Transports reste invité aux instances de la CRP RATP.

L'ORGANISATION DES SERVICES DE LA CRP RATP



AGENCE COMPTABLE

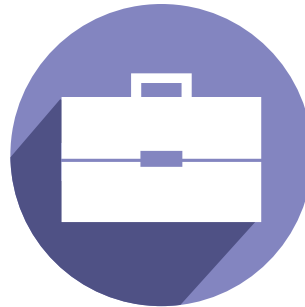
- ✓ Comptabilité
- ✓ Contrôle
- ✓ Délégué à la Protection des Données (DPO)



COMMUNICATION



MÉDECIN CONSEIL



DIRECTION



SYSTÈME D'INFORMATION

- ✓ Études
- ✓ Exploitation



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- ✓ Secrétariat
- ✓ Contrôle de gestion
- ✓ Ressources humaines
 - ✓ Juridique
- ✓ Services généraux



PRODUCTION/RELATION CLIENT

- ✓ Régime spécial
- ✓ Régime général et autres Régime complémentaire
 - ✓ Accueil physique
- ✓ Plateforme téléphonique



LES MISSIONS DE LA CAISSE

30 L'UNIQUE RÉFÉRENT RETRAITE
DES PERSONNELS RATP

31 LE FINANCEMENT DU RÉGIME
SPÉCIAL DE RETRAITE

32 LES ACTIVITÉS DES SERVICES DE LA CAISSE

LE COMPTE DE RÉSULTAT

LES CHIFFRES CLÉS 2018 DU RÉGIME SPÉCIAL

L'ACTIVITÉ DU SERVICE JURIDIQUE

L'ACTIVITÉ DE L'AGENCE COMPTABLE



L'UNIQUE RÉFÉRENT RETRAITE DES PERSONNELS RATP

LA CRP RATP EST UN ORGANISME DE SÉCURITÉ SOCIALE DE DROIT PRIVÉ QUI GÈRE DES FONDS PUBLICS. ELLE ASSURE LE FONCTIONNEMENT DU RÉGIME SPÉCIAL D'ASSURANCE VIEILLESSE DU PERSONNEL DE LA RATP.



PILOTER L'ÉQUILIBRE FINANCIER

La CRP RATP assure le pilotage de l'équilibre financier du régime. Elle exerce ses missions dans le cadre défini par le code de la Sécurité Sociale. Les règles de fonctionnement s'apparentent à celles de la comptabilité publique :

- séparation ordonnateur et comptable,
- tenue des comptes,
- exécution des mouvements financiers,
- contrôle des gestions techniques et administratives.

LIQUIDER ET PAYER LES PENSIONS

La Caisse est chargée de la liquidation et de la mise en paiement des pensions des agents du cadre permanent, dès leur admission en qualité de stagiaire, et de leurs ayants droits selon deux types de réglementation :

- régime spécial de retraites de la RATP,
- régime de coordination et des retraites complémentaires.

ENCAISSER LES RACHATS DE COTISATIONS ET RÉGLER LES PENSIONS

Depuis le 1^{er} juillet 2008, la CRP RATP est chargée de procéder à l'encaissement des rachats de cotisations volontaires effectués par les agents de la RATP en lieu et place de la RATP. Enfin, elle assure le règlement des pensions aux assurés du régime, dans les délais impartis.

LE FINANCEMENT DU RÉGIME SPÉCIAL DE RETRAITE

COMME L'ANNÉE DERNIÈRE, LE FINANCEMENT DU RÉGIME EN 2018 A ÉTÉ RÉALISÉ EN DEHORS DE TOUT MÉCANISME D'ADOSSEMENT.

Le financement des charges de retraites a reposé, en majeure partie, sur les cotisations vieillesse précomptées par la RATP et sur la dotation d'équilibre versée par l'État, telle que prévue par l'article 16 du décret n°2005-1637 du 26 décembre 2005.

Une convention a été conclue avec l'État, le 20 décembre 2007.

Elle organise les modalités de versement de la dotation d'équilibre, dans le souci de permettre à la caisse de pouvoir toujours disposer des ressources nécessaires au financement de ses charges.

En 2018, la contribution de l'État au financement du régime de retraites s'est élevée à 712 300 000 € (+ 4.66 % par rapport à 2017).

Elle a permis de financer les charges du régime, en complément des cotisations vieillesse acquittées par la RATP et précomptées sur les rémunérations des actifs qui se sont élevées à 487 M€.



**En 2018, la contribution de l'État au
financement du régime s'est élevée à**
712 300 000 €

LES ACTIVITÉS DES SERVICES DE LA CAISSE

LE COMPTE DE RÉSULTAT

→ LE COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ASSURANCE VIEILLESSE (LES CHARGES)

(Source : Rapport de l'Agent Comptable 2018)

Charges de gestion technique	
- prestations légales	1 153 087 299
- prestations extra-légales	0
- autres prestations sociales	0
- charges techniques et autres	3 104
- dotations aux provisions	219 623
Compensation démographique	31 000 000
Charges financières	0
Charges exceptionnelles	11 570
TOTAL DES CHARGES	1 184 321 596

→ LE COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ASSURANCE VIEILLESSE (LES PRODUITS)

(Source : Rapport de l'Agent Comptable 2018)

Produits de gestion technique	
- cotisations sociales	487 151 396
- dotation de l'État	713 049 766
- divers produits techniques	18 381
- reprise sur provisions	126 582
Compensation démographique	0
Produits financiers	18 498
Produits exceptionnels	80 010
TOTAL DES CHARGES	1 200 444 633

En 2018, le résultat de l'exercice est excédentaire de
16 123 036 €.

LES CHIFFRES CLÉS 2018 DU RÉGIME SPÉCIAL

→ L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DES PENSIONS DIRECTES ET DE RÉVERSION DU RÉGIME SPÉCIAL

Flux des Pensions du Régime spécial	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
PENSIONS DIRECTES												
Effectif des pensions directes	34 947	34 969	34 936	34 915	34 884	34 866	34 916	34 909	34 915	34 929	34 912	34 981
- Flux Entrants	150	83	52	64	54	49	131	83	81	86	77	124
- Flux Sortants	129	61	85	85	85	67	81	90	75	72	94	55
PENSIONS DE RÉVERSION												
Effectif des pensions de réversion	11 058	11 049	11 046	11 051	11 049	11 052	11 062	11 072	11 068	11 091	11 073	11 076
- Flux Entrants	26	67	49	54	47	55	43	49	41	65	41	43
- Flux Sortants	65	76	53	51	51	49	37	38	45	43	57	41
VEUVES, VEUFS	10 807	10 798	10 794	10 797	10 794	10 798	10 797	10 828	10 818	10 842	10 825	10 827
- Flux Entrants	24	63	48	53	47	52	43	49	38	65	37	41
- Flux Sortants	62	72	52	50	50	48	44	18	48	41	54	39
ORPHELINS	248	248	248	248	247	249	246	241	242	240	241	241
- Flux Entrants	2	4	1	1	0	3	0	0	3	0	4	2
- Flux Sortants	3	4	1	1	1	1	3	5	2	2	3	2
TOTAL	46 005	46 018	45 982	45 966	45 933	45 918	45 978	45 981	45 983	46 020	45 985	46 057

1 583

Nombre de dossiers liquidés en 2018
(régime spécial)

393

Nombre de dossiers liquidés
au titre de la coordination en 2018

→ ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PENSIONS DIRECTES ET DE RÉVERSION DE COORDINATION

Flux des Pensions de coordination	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
PENSIONS DIRECTES												
Effectif des pensions directes	3 708	3 714	3 711	3 718	3 716	3 716	3 724	3 721	3 715	3 714	3 706	3 706
- Flux Entrants	18	14	15	20	10	11	19	6	11	12	12	10
- Flux Sortants	29	8	18	13	12	11	11	9	17	13	20	10
PENSIONS DE RÉVERSION												
Effectif des pensions de réversion	841	840	839	834	830	831	827	828	828	829	826	830
- Flux Entrants	3	1	2	1	1	3	1	1	5	2	4	6
- Flux Sortants	4	2	3	6	5	2	5	0	5	1	7	2
TOTAL	4 549	4 554	4 550	4 552	4 546	4 547	4 551	4 549	4 543	4 543	4 532	4 536

Flux des Retraites complémentaires	DÉCEMBRE 2018
PENSIONS DIRECTES	
Effectif des pensions directes	3 946
Pensions directes ARRCO	3 161
Allocations annuelles ARRCO	514
Pensions directes AGIRC	247
VFU	24
- Flux Entrants	143
- Flux Sortants	176
PENSIONS DE RÉVERSION	
Effectif des pensions de reversion	1 403
Pensions de réversion ARRCO	1 027
Allocations annuelles ARRCO	316
Pensions de réversion AGIRC	52
VFU	8
- Flux Entrants	45
- Flux Sortants	70
TOTAL	5 349

L'ACTIVITÉ DU SERVICE JURIDIQUE

Activité du service juridique	2017	2018
SUCCESSIONS		
Nombre de décès déclarés	2 088	1 930
SAISIES SUR PENSIONS (OPPOSITIONS)		
Nombre de pensionnés faisant l'objet d'une ou plusieurs saisies	1 500	1 587
Nombre de bénéficiaires de ces saisies	3 261	3 257
ACTIVITÉ RÉGLEMENTAIRE		
Contentieux (devant le TASS)	8	3
Précontentieux (saisine de la commission de recours amiable)	17	13

L'ACTIVITÉ DE L'AGENCE COMPTABLE

L'AGENCE COMPTABLE APPORTE CHAQUE MOIS UNE ATTENTION TOUTE PARTICULIÈRE AU RÈGLEMENT DES PENSIONS SERVIES AUX RETRAITÉS DU RÉGIME RATP. ELLE S'ASSURE À CET EFFET DU BON DÉROULEMENT DE CETTE OPÉRATION ET VEILLE À CE QU'AUCUN DYSFONCTIONNEMENT NE VIENNE PERTURBER LE CALENDRIER ÉTABLI.

ASSURER LE VIREMENT DES PENSIONS

Les pensions sont virées, au plus tard, l'avant-dernier jour ouvré de chaque mois. En 2018, la Caisse a émis **606 367** virements dont la répartition est la suivante :

- **1 621** hors zone SEPA
- **604 746** dans la zone SEPA

Le paiement des pensions représente une moyenne de **50 530** virements par mois. La majeure partie de ces virements a pu être acheminée sans difficulté aux bénéficiaires, puisque le taux de retours enregistré est très minime (< 0,1 % environ). Des virements sont réalisés dans le monde entier.

LA PARTICIPATION À LA CENTRALISATION DES COMPTES DES RÉGIMES

Les données afférentes au régime spécial de retraites du personnel de la RATP sont incluses dans le périmètre de la Commission des comptes de la Sécurité Sociale. Dès sa constitution, au mois de juillet 2006, l'Agence comptable s'est mise en mesure d'adopter une nomenclature comptable permettant d'intégrer les comptes du régime spécial dans la consolidation des comptes inter-régimes.

En utilisant cette nomenclature calquée sur le PCUOSS (plan comptable unique des organismes de Sécurité Sociale),

606 367
virements effectués
en 2018

l'Agence Comptable a pu faire remonter à la Mission Comptable Permanente auprès du directeur de la Sécurité Sociale, les comptes de l'exercice 2018, dans les délais impartis (courant mars 2019).

La CRP RATP peut ainsi satisfaire à l'échéance fixée à tous les régimes de Sécurité Sociale.

LA CERTIFICATION DES COMPTES

L'exercice 2018 s'est inscrit, comme tous les régimes spéciaux, dans la démarche de certification des comptes des organismes de Sécurité Sociale.

L'Agent comptable établit les comptes que le Directeur arrête. Ils sont ensuite soumis au Conseil d'Administration qui est en charge de les approuver au vu de l'opinion émise par l'instance chargée de la certification qui est, dans le cas présent, le cabinet Mazars. Celui-ci a certifié les comptes 2018 de la CRP RATP.

LES RACHATS DE COTISATIONS

Au cours de l'exercice 2018, la CRP RATP a comptabilisé 926 735,75 € au titre des rachats de cotisations volontaires effectués par des agents de la RATP qui souhaitent faire valider certaines périodes au titre de leur retraite : années d'études, activité à temps partiel, détachements...

99,73 %
des virements effectués
en zone SEPA



LES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

38 LES PENSIONS DU RÉGIME SPÉCIAL

43 FOCUS RÉFORMÉS

44 LES PENSIONS DE RÉVERSION
DU RÉGIME SPÉCIAL

45 LES PENSIONS DE COORDINATION
ET DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

47 LES DONNÉES COMMUNES

48 LES AUTRES AVANTAGES

49 LES PERSPECTIVES DU RÉGIME



LES PENSIONS DU RÉGIME SPÉCIAL

LA CAISSE DE RETRAITES DU PERSONNEL DE LA RATP GÈRE À TITRE PRINCIPAL LES PENSIONS DU RÉGIME SPÉCIAL ET, À TITRE SECONDAIRE, LES PENSIONS DITES DE COORDINATION. LES CHIFFRES CONTENUS DANS CE DOCUMENT SONT LE REFLET DE LA SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2018.



→ LES PENSIONS DIRECTES

Pensions du Régime Spécial	2017	2018	Variation %
PENSIONS DIRECTES			
Cas général	30 861	30 949	0,29%
Démissionnaires	595	597	0,34%
Parents de 3 enfants et +	961	974	1,35%
Réformés	2 509	2 461	-1,91%
Total	34 926	34 981	0,16%
PENSIONS DE RÉVERSION			
Veufs(ves)	10 845	10 827	-0,17%
Orphelins	249	241	-3,21%
Total	11 094	11 068	-0,23%
PENSIONS D'ORPHELINS	399	419	5,01%
TOTAL	46 419	46 468	0,11%

46 468
pensions du régime spécial
ont été versées en 2018

34 981
pensions directes
ont été versées en 2018

→ RÉPARTITION DES **PENSIONS DIRECTES** DU RÉGIME SPÉCIAL
PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE PAR FAMILLE DE MÉTIERS

Régime spécial catégorie socio-professionnelle et famille de métiers au départ en retraite	Pensions directes au 31 décembre			
	2017		2018	
Cadres	4 351	12,46%	4 347	12,43%
Maîtrises	9 939	28,46%	9 986	28,55%
Opérateurs	20 636	59,08%	20 648	59,03%
- conducteurs	3 561	10,20%	3 583	10,24%
- machinistes	7 520	21,53%	7 495	21,43%
- maintenance	3 737	10,70%	3 724	10,65%
- exploitation	5 253	15,04%	5 277	15,09%
- administratifs	565	1,62%	569	1,63%
ENSEMBLE	34 926		34 981	

→ RÉPARTITION **DES PENSIONS DIRECTES HOMMES ET FEMMES**
PAR CSP ET FAMILLE DE MÉTIERS

Régime Spécial - Famille de métiers au départ en retraite	Effectif pensions directes au 31/12/2017		Effectif pensions directes au 31/12/2018	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Cadres	3 485	866	3 475	872
	80,10%	19,90%	79,87%	20,04%
Maîtrises	8 293	1 646	8 312	1 674
	83,44%	16,56%	83,63%	16,84%
Opérateurs	16 385	4 251	16 404	4 244
	79,40%	20,60%	79,49%	20,57%
- conducteurs	3 324	237	3 322	261
- machinistes	6 851	669	6 837	658
- maintenance	3 666	71	3 657	67
- exploitation	2 236	3 017	2 280	2 297
- administratifs	308	257	308	261
ENSEMBLE	28 163	6 763	28 191	6 790

→ RÉPARTITION DES **PENSIONS DIRECTES** DU RÉGIME SPÉCIAL
PAR ÂGE MOYEN ET NOMBRE MOYEN DE TRIMESTRES
 PAR CSP ET FAMILLE DE MÉTIERS (**FLUX**)

Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Flux pensions directes RATP 31/12/2018			Âge moyen			Nombre de Trimestres		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres	92	22	114	59,43	59,65	59,47	153,11	139,41	149,59
Maîtrises	249	55	304	56,01	55,53	55,92	148,93	143,44	147,11
Opérateurs	514	102	616	55,53	53,29	55,16	138,85	130,35	136,86
- conducteurs	86	24	110	55,68	54,36	55,39	147,73	141,58	145,74
- machinistes	199	15	214	55,26	50,00	54,89	131,74	112,13	129,64
- maintenance	102	1	103	55,96	54,34	55,95	145,26	160,00	144,48
- exploitation	119	55	174	55,41	53,41	54,78	138,27	131,04	135,84
- administratifs	8	7	15	56,56	55,57	56,10	147,25	121,29	134,13
ENSEMBLE	855	179	1 034	56,09	54,76	55,86	143,32	135,49	141,27

55,46 ans

âge moyen des pensions entrants en 2017

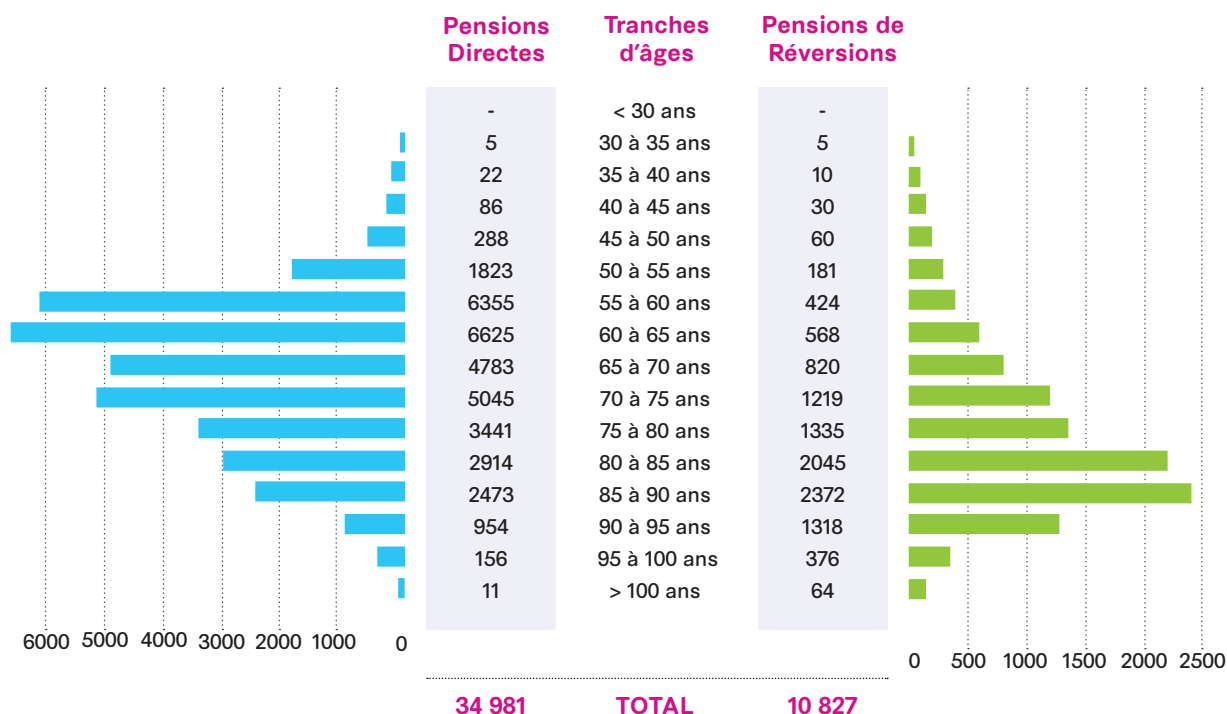
55,86 ans

âge moyen des pensions entrants en 2018

→ RÉPARTITION DES **PENSIONS DIRECTES** DU RÉGIME SPÉCIAL
PAR ÂGE MOYEN ET NOMBRE MOYEN DE TRIMESTRES PAR CSP
 ET FAMILLE DE MÉTIERS (**STOCK**)

Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Effectif pensions directes RATP 31/12/2018			Âge moyen			Nombre de Trimestres		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	3 475	872	4 347	72,62	71,72	72,44	145,22	140,41	144,25
Maîtrises	8 312	1 674	9 986	69,15	67,59	68,89	142,67	131,60	140,81
Opérateurs	16 404	4 244	20 648	67,80	69,44	68,14	132,2	119,56	129,61
- conducteurs	3 322	261	3 583	69,19	57,37	68,33	138,63	127,64	137,83
- machinistes	6 837	658	7 495	67,21	70,02	67,46	127,12	109,94	125,62
- maintenance	3 657	67	3 724	69,26	68,22	69,24	137,86	109,33	137,35
- exploitation	2 280	2 997	5 277	65,57	70,53	68,39	129,38	121,26	124,77
- administratifs	308	261	569	65,25	67,74	66,39	129,39	118,82	124,54
ENSEMBLE	28 191	6 790	34 981	68,79	69,27	68,88	136,89	125,21	134,63

→ **PYRAMIDE DES ÂGES 2018** POUR L'ENSEMBLE DES
PENSIONNÉS DU RÉGIME
(Stock au 31/12/2018)

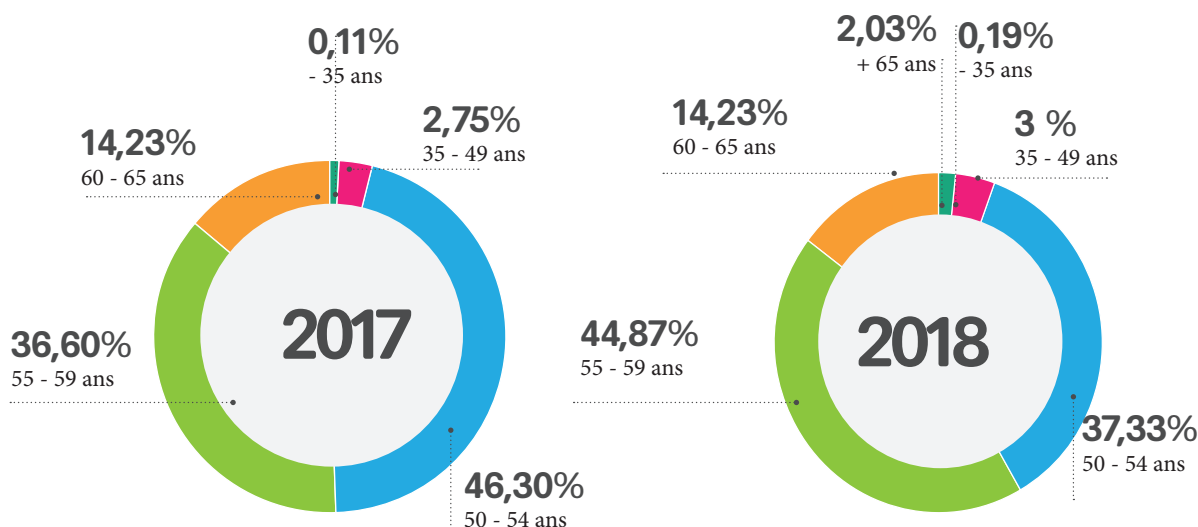


→ **RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES PAR DURÉE MOYENNE DE VERSEMENT**

Catégorie pension	Durée moyenne de versement des pensions éteintes 2017			Durée moyenne de versement des pensions éteintes 2018		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Pensions directes						
Cadres	26,3	26,99	26,42	27,6	25,9	27,35
Maîtrises	26,44	28,64	26,64	27,77	28,66	27,87
Opérateurs	26,72	32,55	27,93	26,86	31,55	27,72
ENSEMBLE	26,59	31,35	27,42	27,20	30,38	27,71

81,94 ans
âge moyen des pensions éteintes en 2018

➔ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES ENTRANTES DU RÉGIME SPÉCIAL
PAR TRANCHE D'ÂGE



➔ RÉPARTITION SELON LA NATURE DE LA PENSION
DE L'ÉVOLUTION SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES **DU MONTANT
MOYEN MENSUEL EN EUROS VENTILÉS EN CSP (FLUX)**

	HOMMES			FEMMES			ENSEMBLE		
	2017	2018	ÉVOLUTION	2017	2018	ÉVOLUTION	2017	2018	ÉVOLUTION
Cadres	4 977,55	5 119,28	2,85%	4 732,38	4 536,64	-4,14%	4 929,07	5 006,84	1,58%
Maîtrises	3 351,90	3 408,68	1,69%	3 255,22	3 196,87	-1,79%	3 330,74	3 370,36	1,19%
Opérateurs	2 247,06	2 218,14	-1,29%	2 035,02	1 971,63	-3,11%	2 210,94	2 177,32	-1,52%
TOTAL	2 864,28	2 877,03	0,45%	2 778,16	2 663,35	-4,13%	2 848,03	2 840,04	-0,28%

➔ RÉPARTITION SELON LA NATURE DE LA PENSION DE L'ÉVOLUTION SUR
LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES **DU MONTANT MOYEN MENSUEL
EN EUROS VENTILÉS EN CSP (STOCK)**

	HOMMES			FEMMES			ENSEMBLE		
	2017	2018	ÉVOLUTION	2017	2018	ÉVOLUTION	2017	2018	ÉVOLUTION
Cadres	4 172,45	4 216,26	1,05%	3 857,40	3 877,97	0,53%	4 109,74	4 148,40	0,94%
Maîtrises	2 637,21	2 671,57	1,30%	2 488,16	2 523,36	1,41%	2 612,53	2 646,72	1,31%
Opérateurs	1 946,28	1 962,16	0,82%	1 570,17	1 585,31	0,96%	1 868,80	1 884,70	0,85%
TOTAL	2 425,21	2 449,18	0,99%	2 086,47	2 111,01	1,18%	2 359,62	2 383,54	1,01%

FOCUS RÉFORMÉS

→ RÉPARTITION DES PENSIONS RÉFORMÉS (FLUX) PAR ÂGE MOYEN ET NOMBRE MOYEN DE TRIMESTRES PAR CSP ET FAMILLE DE MÉTIERS

Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Flux pensions directes RATP 31/12/2018			Âge moyen			Nombre de Trimestres		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	1	0	1	56,58	-	56,58	108	-	108,00
Maîtrises	2	2	4	48,68	57,50	53,09	105,50	146,50	126,00
Opérateurs	15	13	28	47,88	43,89	46,03	97,47	86,15	92,21
- conducteurs	1	0	1	56,93	-	56,93	138,00	-	138,00
- machinistes	6	5	11	46,35	40,56	43,72	83,17	68,00	76,27
- maintenance	4	0	4	45,66	-	45,66	87,75	-	87,75
- exploitation	4	7	11	50,12	44,51	46,55	118,50	98,00	105,45
- administratifs	0	1	1	-	56,22	56,22	-	94,00	94,00
ENSEMBLE	18	15	33	48,44	45,70	47,20	98,94	94,20	96,79

→ RÉPARTITION DES PENSIONS RÉFORMÉS (STOCK)

Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Réformés au 31/12/2018		
	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	28	31	59
Maîtrises	104	111	215
Opérateurs	1 586	601	2 187
- conducteurs	131	27	158
- machinistes	880	180	1 060
- maintenance	251	20	271
- exploitation	265	325	590
- administratifs	59	49	108
ENSEMBLE	1 718	743	2 461

→ RÉPARTITION SELON LA NATURE DE LA PENSION DE RÉFORME DU MONTANT MOYEN MENSUEL EN EUROS VENTILÉS EN CSP

Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Réformés au 31/12/2018 (stock)			Réformés au 31/12/2018 (flux)		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	3147,65	2 655,36	2 888,99	2 280,37	-	2 280,37
Maîtrises	1 942,00	1 817,02	1 877,48	1 943,66	3 195,71	2 569,68
Opérateurs	1 084,46	1 058,49	1 149,85	1 281,04	1 014,41	1 157,25
ENSEMBLE	1 262,32	1 238,44	1 255,11	1 410,19	1 305,25	1 362,49

LES PENSIONS DE RÉVERSION DU RÉGIME SPÉCIAL

→ PENSIONS DE RÉVERSION VEUFS(VES)

Pensions de réversion veufs(ves)	Âge moyen des pensions entrantes 2018	Âge moyen des pensions éteintes 2018	Durée moyenne de versement des pensions éteintes en 2018
Hommes	79,1	81,87	7,68
Femmes	75,97	88,76	19,15
ENSEMBLE	76,13	88,49	18,71

→ MONTANT MOYEN MENSUEL DES PENSIONS DE RÉVERSION EN 2018 (FLUX)

NATURE DE PENSION	2017	2018	Évolution
Opérateur	854,18	843,72	-1,22%
Maîtrise	1095,64	1101,04	0,49%
Cadre	1675,92	1712,35	2,17%
TOTAL	1034,78	1029,15	-0,54%

→ MONTANT MOYEN DES PENSIONS DE RÉVERSION ENTRANTES (STOCK)

2018			
	Opérateur	Maîtrise	Cadre
Total réversions	753,09 €	1 018,39 €	1 716,55 €
Veuves, veufs	761,23 €	1 022,06 €	1 728,91 €
Orphelins	475,94 €	726,91 €	916,05 €
			ENSEMBLE
			911,90 €
			920,94 €
			535,61 €

LES PENSIONS DE COORDINATION ET DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

PENSIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE DITES DE COORDINATION

Jusqu'à la parution du décret n° 2008-637 du 30 juin 2008, les pensions de Sécurité Sociale concernaient les agents qui n'avaient pas atteint 15 ans de service. Depuis la parution dudit décret, seuls les agents quittant l'entreprise, après le 1^{er} juillet 2008, avec moins d'un an de service, relèvent des pensions de coordination.

PENSIONS DE RETRAITES COMPLÉMENTAIRES ARRCO ET AGIRC

Un agent de la RATP peut aussi bénéficier d'une pension de retraite complémentaire au même titre que la pension de Sécurité Sociale.

→ LES PENSIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE ET DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES

Catégories de pensions de coordination	2017	2018	Variation %
Pensions de sécurité sociale			
Pensions directes	3 742	3 706	-0,96%
Pensions de réversion veufs(ves)	855	830	-2,92%
Total	4 597	4 536	-1,33%
Pensions de retraites complémentaires			
Pensions directes	3 484	3 408	-2,18%
- ARRCO	3 228	3 161	-2,08%
- AGIRC	256	247	-3,52%
Pensions de réversion veufs(ves)	1 115	1 077	-3,41%
- ARRCO	1 067	1 027	-3,75%
- AGIRC	48	50	4,17%
Total	4 599	4 485	-2,48%
TOTAL	9 196	9 021	-1,90%

→ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES DU RÉGIME DE COORDINATION PAR MONTANT MOYEN MENSUEL EN EUROS

Année	Sécurité Sociale	Retraite Complémentaire ARRCO	Retraite Complémentaire AGIRC
2017	90,92 €	49,18 €	85,23 €
2018	92,50 €	50,80 €	85,98 €

→ RÉPARTITION HOMMES/FEMMES DES PENSIONS DE COORDINATION

Répartition Homme/ Femme des pensions de coordination	2017			2018			Variation %		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Pensions de sécurité sociale									
Pensions directes	2 874	868	3 742	2 867	839	3 706	-0,24%	-3,34%	-0,96%
Pensions de réversion veufs(ves)	9	846	855	8	822	830	-11,11%	-2,84%	-2,92%
Total 1	2 883	1 714	4 597	2 875	1 661	4 536	-0,28%	-3,09%	-1,33%
Pensions de retraites complémentaires									
Pensions directes	2 654	830	3 484	2 603	805	3 408	-1,92%	-3,01%	-2,18%
- ARRCO	2 461	767	3 228	2 418	743	3 161	-1,75%	-3,13%	-2,08%
- AGIRC	193	63	256	185	62	247	-4,15%	-1,59%	-3,52%
Pensions de réversion veufs(ves)	34	1 081	1 115	36	1 043	1 079	5,88%	-3,52%	-3,23%
- ARRCO	29	1 038	1 067	30	997	1 027	3,45%	-3,95%	-3,75%
- AGIRC	5	43	48	6	46	52	20,00%	6,98%	8,33%
Total 2	2 688	1 911	4 599	2 639	1 848	4 487	-1,82%	-3,30%	-2,44%
TOTAL 1+2	5 571	3 625	9 196	5 514	3 509	9 023	-1,02%	-3,20%	-1,88%

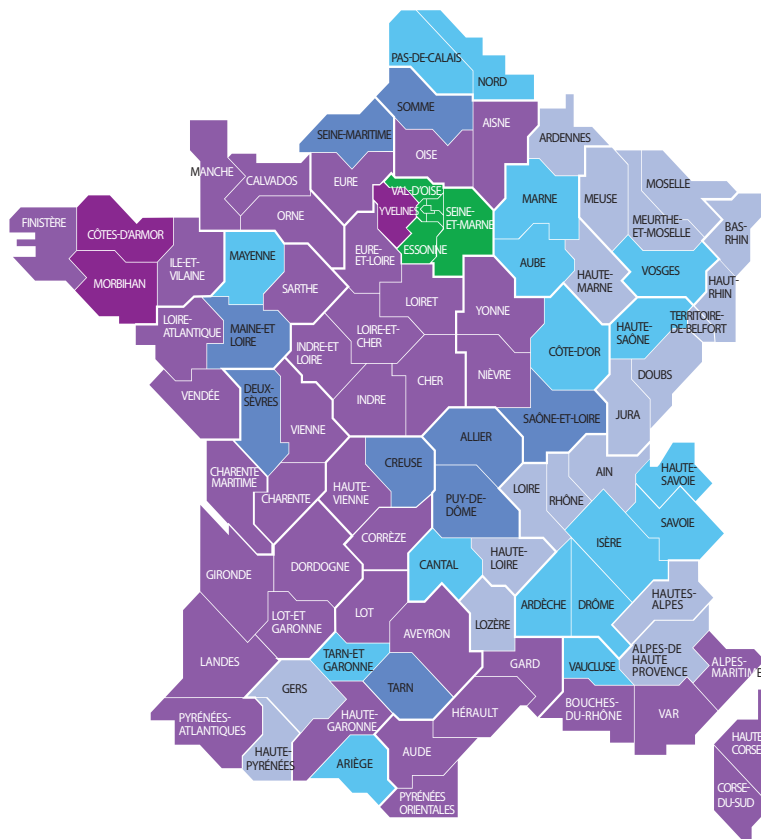
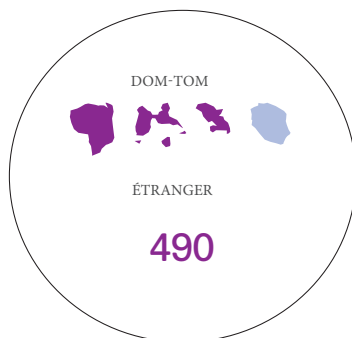
→ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES ET DE RÉVERSION DU RÉGIME DE COORDINATION PAR ÂGE MOYEN DES ENTRANTS, DES EXTINCTIONS ET DURÉE MOYENNE DE VERSEMENT EN 2018

Catégorie pension	Âge moyen des pensions entrants	Âge moyen des pensions éteintes	Durée moyenne de versement des pensions éteintes
Pensions directes			
Sécurité Sociale	62,6	81,98	21,20
- ARRCO	62,43	83,08	22,06
- AGIRC	64,95	83,21	21,18
Ensemble	62,55	82,54	21,61
Pensions de réversion veufs(ves)			
Sécurité Sociale	77,45	88,21	19,79
- ARRCO	74,67	88,94	18,30
- AGIRC	75,75	87,88	12,01
Ensemble	75,85	88,59	18,91
GÉNÉRAL	65,21	83,22	21,04

LES DONNÉES COMMUNES

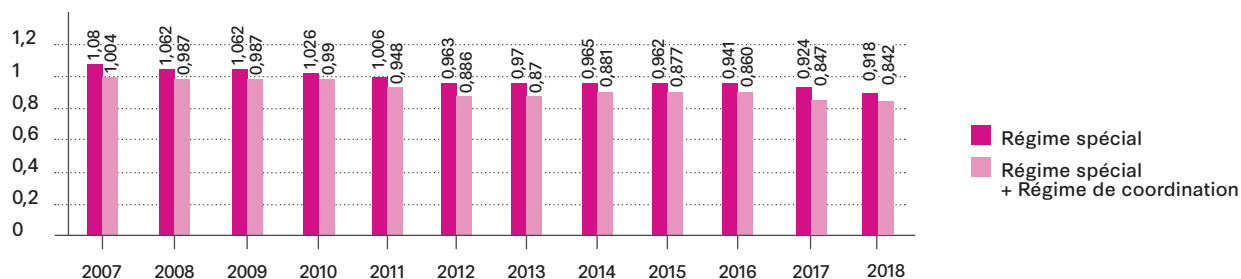
CARTOGRAPHIE DES BÉNÉFICIAIRES DES PENSIONS DU RÉGIME SPÉCIAL ET DU RÉGIME SÉCURITÉ SOCIALE/RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

- De 0 à 75 bénéficiaires
- De 75 à 150 bénéficiaires
- De 151 à 250 bénéficiaires
- De 251 à 1000 bénéficiaires
- Plus de 1000 bénéficiaires
- Plus de 2000 bénéficiaires



Année 2018	Effectifs cotisants (a)	Effectifs des Pensions directes (b)	Ratio (a/b)	Effectif total des pensions (directes et de réversion) (c)	Ratio (a/c)
Régime spécial	42 044	34 981	1,202	45 808	0,918
Régime spécial + Régime de coordination	42 044	38 687	1,087	49 929	0,842

→ ÉVOLUTION EN MOYENNE DU RAPPORT DÉMOGRAPHIQUE DES PENSIONS DIRECTES ET DE RÉVERSION



LES AUTRES AVANTAGES

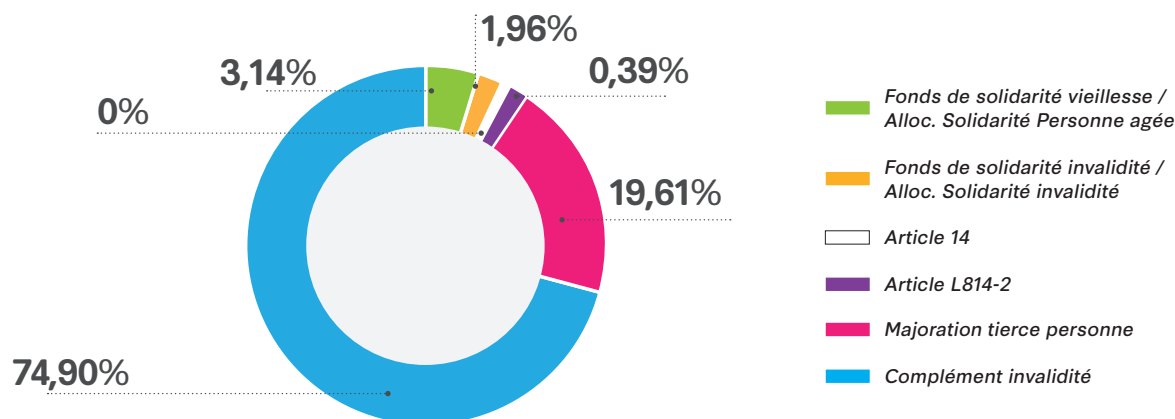
Les bénéficiaires du Fonds de Solidarité vieillesse sont en très faible nombre et relèvent essentiellement des pensions de coordination : Fonds de solidarité vieillesse (FS) et Aspa (allocation de solidarité aux personnes âgées) depuis le 1^{er} janvier 2006, fonds de solidarité invalidité (FSI), article L.814-2 et ASI depuis le 1^{er} janvier

2006. Les avantages du Fonds de solidarité vieillesse, du Fonds de solidarité invalidité et de l'article L.814-2 sont obligatoirement attachés à un avantage de pension directe ou de réversion. Ils sont accordés sous certaines conditions d'âge, de résidence et de ressources.

→ ÉVOLUTION EN MOYENNE ANNUELLE DU RAPPORT DÉMOGRAPHIQUE DES PENSIONS DIRECTES ET DE RÉVERSION

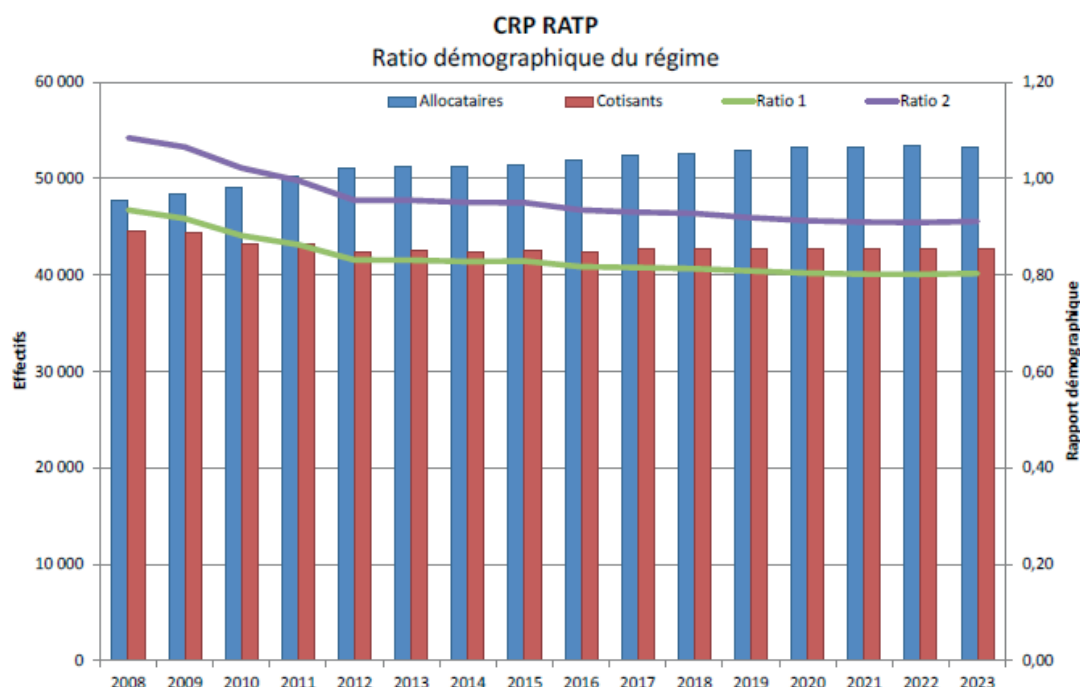
Les autres avantages	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	
	2017	2018
Fonds de solidarité vieillesse/Alloc. Solidarité Personne âgée	12	8
Fonds de solidarité invalidité/Alloc. Solidarité Invalidité	5	5
Art. 14	0	0
Art. L814-2	1	1
Majoration tierce personne	51	50
Compléments invalidité	187	191
- Sur pensions directes	150	164
- Sur pensions de réversion veuves, veufs	22	22
- Sur pensions de réversion d'orphelins	4	3
- Sur pensions d'orphelins	2	2
TOTAL	256	255
Variation	-0,39%	-0,39%

→ RÉPARTITION EN POURCENTAGE



LES PERSPECTIVES DU RÉGIME

Toute projection dans le temps repose forcément sur un minimum d'hypothèses. Toutefois, la relative stabilité observée des évolutions d'affectifs de cotisants ainsi que la connaissance des âges et droits acquis des futurs retraités permettent d'établir une prévision à 5 ans assez fiable.



Deux définitions du ratio démographique peuvent être retenues :

- Ratio 1 = Nb. cotisants / (Nb. pensions directes + Nb. pensions de réversion),
- Ratio 2 = Nb. cotisants / (Nb. pensions directes + 50% × Nb. pensions de réversion).

NB : Dans la formule du ratio 2, le 50 % correspond au taux de réversion du Régime Spécial.

Le ratio démographique, qui représente le nombre de cotisants par allocataire, est en baisse constante et devrait continuer à diminuer dans les années à venir.



caisse de retraites du personnel de la ratp

CRP RATP

201 rue Carnot
94127 Fontenay-sous-Bois Cedex
Tél. : 01 49 74 72 20
www.crpratp.fr

